

*République française*  
*Département du Tarn*

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**à La Salvetat sur Agoût**

---

**Séance du jeudi 26 septembre 2019**

**Nombre de membres en exercice : 35** L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six septembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

**Présents : 19** **Sont présents**: Max ALLIES, André BACOU, Christian BARDY, Alain BARTHES, Francine BLAVY, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Alain CABROL, Marie CASARES, Serge CAZALS, Pierre ESCANDE, Marie-Hélène GUILLOT, Bernard MAS, Jacques MENDES, Marie-Françoise MONDEME, Roger NEGRE, Bernard ROUMESTANT, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS

**Votants : 25**

**Secrétaire de séance :**  
**Max ALLIES**

**Pouvoirs** : Alexis BENAMAR par Robert BOUSQUET, Carole CALAS par Marie-Claude STAVROPOULOS, Jacques FABRE par Christian BARDY, Maryline MARTINEZ par Marie-Hélène GUILLOT, Armelle VIALA par Jérôme BOUSQUET, Daniel VIDAL par Bernard ROUMESTANT

**Suppléés :**

**Excusés** : Claude ANINAT, Evelyne BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Pascal COUSTURIER, Hugues DELORI, Thibault ESTADIEU, Michel FARENC, Jean-Christophe MIALET

**Absents** : Jean-Jacques BARTHES, André CABROL, Jacques CALVET

---

**1. RETOUR SUR LES DELEGATIONS VOTEES LORS DES PRECEDENTS CONSEILS**

- Marché de travaux EP (principalement Hérault + Gijounet et Senaux) attribué à Bouygues Energies et Services. Estimation = 125 495.80€ HT. Autorisation délibération = 130 000 € HT  
Montant après négociation : 114 225.06 € HT.
- Marché de fourniture EP (Tarn) attribué à l'entreprise ECLATEC. Estimation = 91 668 € HT.  
Autorisation délibération = 150 000 € HT. Notification pour un montant de 68 361.91 € HT. BDC émis : 74 225.01 € HT
- Marché aménagement de cœur de village Pabo (Castanet-le-Haut), renégocié (prestations modifiées) et attribué à l'entreprise COLAS – GARENQ pour un montant de 84 770.90 € HT.  
Estimation = 86 811.20 € HT. Autorisation délibération = 95 000 € HT.
- Marché aménagement du cœur de village de Cambon-et-Salvergues. Attribué à l'entreprise FERRINI TP pour un montant de 64 110.85 € HT. Estimation = 60 000 € HT. Autorisation délibération = 70 000 € HT.

**Information du Conseil**

**2. INFORMATION SUR LA MAISON DU BOIS**

1 nouveau locataire à la Maison du Bois et de la Forêt. Il reste 2 bureaux à louer.

**Information du Conseil**

**ADMINISTRATIONS/COMPETENCES**

**3. APPROBATION DES PV DU 06 JUIN, 16 JUILLET ET 25 JUILLET 2019**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées aux procès-verbaux des conseils du 06 juin, 16 juillet et 25 juillet qui ont été envoyés au préalable.

Il demande d'approuver les procès-verbaux.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

#### **4. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE FRAÏSSE SUR AGOUT POUR L'ENTRETIEN DU DOMAINE DE PRAT ALARIC**

Il est proposé de conventionner avec la commune de Fraïsse-sur-Agoût pour les prestations de ménage et d'entretien des espaces verts de Prat Alaric réalisées par les agents de la mairie au tarif de 18,50 € de l'heure par agent et 31,40 € de l'heure par matériel (tarifs de la convention sur la voirie).

Au vu de la difficulté à estimer le volume horaire annuel maximum, il est proposé qu'en début d'année, la commune et la communauté de communes s'entendent sur les travaux d'entretien à réaliser par chacune des parties.

Entendu le rapport de Roger NEGRE,

- de conventionner avec la commune de Fraïsse-sur-Agoût pour les prestations de ménage et d'entretien des espaces verts de Prat Alaric réalisées par les agents de la mairie au tarif de 18,50 € de l'heure par agent et 31,40 € de l'heure par matériel,
- d'autoriser le président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

#### **5. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LACAUNE POUR L'ENTRETIEN DE LA SALLE OMNISPORTS**

Il est proposé de conventionner avec la commune de Lacaune pour les prestations d'entretien de la salle omnisport réalisées par les agents de la mairie au tarif de 18,50 € / heure (équivalent à 130 € par jour, tarif agent de la convention sur la voirie). Le volume mensuel maximum réalisé par la mairie sera de 50 heures. Les travaux usuels sont évalués à environ 4 heures de ménage hebdomadaire ainsi qu'une journée de lavage complet mensuel.

Entendu le rapport de Jacques MENDES.

Il est demandé au Conseil :

- d'accepter de conventionner avec la commune de Lacaune pour l'entretien de la salle omnisports,
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

#### **6. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE OMNISPORTS**

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le règlement intérieur (tel qu'annexé à la délibération) établi afin de définir les conditions d'utilisation de la salle omnisports intercommunale de La Balme située à Lacaune.

Ce règlement s'applique à celles et ceux qui pénètrent dans l'enceinte du bâtiment, qu'il s'agisse des sportifs, de leurs entraîneurs, des personnes qui les accompagnent ou de visiteurs.

Entendu le rapport d'André BACOU.

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le règlement tel qu'annexé à la délibération,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

#### **7. ENTENTE AVEC LA COMMUNE DE MURAT SUR VEBRE POUR LE PROJET DE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

La Maison d'Assistants Maternelles de Murat-sur-Vèbre participe à développer l'offre d'accueil des jeunes enfants sur la commune de Murat-sur-Vèbre et les communes voisines de la communauté de communes.

La commune porte l'immobilier pour un coût total de 273 828,23 € HT. Des subventions ont été acquises auprès de l'Etat, de la Région, du Département du Tarn et de la CAF pour un montant de 164 224 €. L'autofinancement communal s'élèverait à 109 604,23 €.

Du fait de la prise de compétence de la communauté de communes en matière de petite enfance et enfance en juillet 2019, il est proposé que la communauté de communes participe à ce projet à hauteur de 73 069, 48 € par une convention d'entente. Le reste à charge de la commune serait alors de 36 534,75 €.

Entendu le rapport d'Alain CABROL,

Il est proposé au Conseil :

- de participer au projet de la Maison d'Assistantes Maternelles à hauteur de 73 069, 48 € par une convention d'entente,
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

## **8. APPROBATION DE LA CONVENTION DE LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DES DECHETS DE L'OUEST BITERROIS**

Par arrêté n°2019-1-524, Messieurs les Préfets de l'Hérault et du Tarn ont mis fin aux compétences du Syndicat Mixte Déchets Ouest Biterrois (SMDOB) au 31/12/2018.

Considérant que les conditions de la liquidation n'étaient pas réunies au moment du vote, la dissolution du syndicat n'a pu être prononcée immédiatement.

Les dispositions des articles L.5211-25-1 et L5211-26 du CGCT ont été mises en œuvre. Aussi, conformément à l'article 5211-25-1 du CGCT, il convient d'élaborer une convention entre le SMDOB et les EPCI membres ayant pour objet de définir les modalités de liquidation du syndicat mixte dissous, en matière de répartition des biens, mais aussi pour la reprise des résultats du syndicat dissous par les EPCI qui en étaient membres.

Il est proposé d'adopter la même clé de répartition que celle utilisée pour le calcul des participations financières annuelles, soit :

### **RESULTATS DE CLOTURE DU SMDOB AU 31/12/2018**

REPARTITION DES RESULTATS	Population DGF 2015	% Participation	Résultats 2018	
			Résultat de fonctionnement	Résultat investissement
EPCI membres du SMDOB	84520	100%	6 169,96 €	234 451,51 €
CC La Domitienne	29 128	34,46%	2 126,34 €	80 798,67 €
CC Sud Hérault	19 064	22,56%	1 391,67 €	52 881,96 €
CC Minervois, Saint-Ponais Orb-Jaur (pour la CC Orb Jaur)	5 958	7,05%	434,93 €	16 527,00 €
CC Monts de Lacaune et La Montagne du Haut Languedoc (pour la CC Montagne du Haut Languedoc)	5 162	6,11%	376,83 €	14 318,96 €
CC Grand Orb	25 208	29,82%	1 840,18 €	69 924,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 520</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 169,96 €</b>	<b>234 451,51 €</b>

Entendu le rapport de Marie-Claude STAVROPOULOS.

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le projet de convention annexée pour valider la dissolution au 31 décembre 2019,
- de demander aux Préfets de prononcer la liquidation,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes afférents à la dissolution.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

#### **9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE COLLEGE (INSTRUMENTS DE MUSIQUE) ET POUR LE COS d'Oc**

Le collège du Montalet de Lacaune a sollicité la communauté de communes pour une aide financière permettant d'acquérir des instruments de musique afin de pérenniser un projet du conseil de la vie collégienne. Le bureau propose d'accorder une subvention de 1 000 €.

L'association COS d'Oc a été créée par les agents de la communauté de communes en mai 2019. Cette association a pour objet de permettre aux agents de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et des communes membres, d'accéder à une amélioration des conditions de vie, notamment via des prestations à caractère social, culturel ou de loisirs. Le bureau propose d'accorder une subvention de 2 700 €.

Entendu le rapport de Jérôme BOUSQUET,

Il est proposé au Conseil :

- d'accorder une subvention de 1 000 € au collège du Montalet de Lacaune et de 2 700 € à l'association COS d'Oc,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ces subventions.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

#### **10. LOYER DE LA MAISON DE SANTE POUR DES LOCAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LE BON SAUVEUR**

L'ITEP du Briol quitte les bureaux loués à la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Lacaune à la fin du mois de septembre.

La Fondation Bon Sauveur d'Alby est locataire de la MSP mais a besoin de nouveaux locaux pour renforcer les interventions des équipes soignantes du centre de consultations pour enfants et adolescents sur le territoire. Elle pourrait s'installer dans les locaux libérés par l'ITEP du Briol.

Pour faciliter cette installation, il est proposé de réduire le loyer de moitié soit un montant de 365,76 € par mois pour la location de 128,15 m<sup>2</sup> de locaux supplémentaires à la MSP de Lacaune. Les autres clauses du bail demeurent applicables.

Entendu le rapport de Sylvie SOLOMIAC.

Il est demandé au Conseil :

- d'accepter un loyer de 365,76 € par mois pour 128,15 m<sup>2</sup> de locaux supplémentaires à la MSP de Lacaune,
- d'autoriser le Président à signer un avenant au bail existant pour effectuer les modifications définies ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **11. PRISE EN COMPTE DES VISITES MEDICALES POUR LE PERMIS POIDS LOURDS DES AGENTS**

Il est proposé que la Communauté de communes prenne en charge le coût des visites médicales pour les agents utilisant le permis poids lourds dans le cadre de leurs missions.

Ces visites seront comptabilisées en temps de travail effectif et les agents sont tenus de privilégier l'utilisation des véhicules de service pour se rendre à la visite.

Entendu le rapport de Christian BARDY,

Il est proposé au Conseil de prendre en charge le coût des visites médicales pour les agents utilisant le permis poids lourds dans le cadre de leurs missions.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

### **12. LANCEMENT D'UN RECRUTEMENT POUR LA CREATION DE LA MAISON FRANCE SERVICES**

Le Préfet a sélectionné 6 MSAP sur 17 dans le Tarn pour être labellisées Maison France Services (MFS) au 1er janvier 2020 dont celle de la Communauté. Ce nouveau label va remplacer les Maisons de Services au Public (MSAP).

Pour être labellisée MFS, il faut respecter 67 critères dont 29 obligatoires. Le seul critère qui manque à notre MSAP est l'embauche d'une 2ème personne.

Il est proposé de lancer un recrutement pour un agent d'accueil à 35 h pour la future Maison France Services (CDD sur la mission MFS d'une durée de 1 an, renouvelable).

Entendu le rapport de Serge CAZALS.

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président à procéder à ce recrutement,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer toute pièce afférente à ce recrutement.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

### **13. LANCEMENT D'UN RECRUTEMENT POUR L'ESPACE DE VIE SOCIALE**

Pour apporter de la proximité sur l'ensemble du territoire, il est proposé de créer un Espace de Vie Sociale (label de la CAF sur 3 ans) sur les thématiques suivantes :

- Parentalité
- Accès au numérique (lutte contre l'illectronisme)
- Santé – Prévention
- Accès aux droits (en lien avec la Maison France Services)
- Soutien aux initiatives des habitants

Les besoins sont les suivants :

- 1 animateur
- 1 véhicule et du matériel informatique

Si la Communauté de Communes obtient la labellisation Espace de Vie Sociale, il est proposé de recruter un animateur pour une période de 1 an, renouvelable.

Une fois la labellisation Espace de Vie Sociale validée, Il est proposé de lancer un recrutement pour un animateur à 35 h pour l'Espace de Vie Sociale (CDD sur la mission EVS d'une durée de 1 an, renouvelable).

Entendu le rapport d'Alain BARTHES,

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président à procéder à ce recrutement,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer toute pièce afférente à ce recrutement.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

## **DECHETS/ASSAINISSEMENT/GEMAPI**

### **14. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018**

Le Rapport sur Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers doit être validé chaque année par le Conseil Communautaire (rapport de l'année n-1). Ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers mettant en avant les points et chiffres clés du service. Il doit ensuite être mis à la disposition du public à la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

Les chiffres clés du rapport 2018 sont les suivants :

- Ordures ménagères : 2 721,51 tonnes collectées en 2018, soit + 2,8% par rapport à 2017
- Collecte sélective : 520,1 tonnes collectées en 2018, soit + 13% par rapport à 2017 (nous restons le territoire de TRIFYL qui trie le mieux mais le moins :42 kg/ an / hab. contre 50 pour le reste du territoire)
- Encombrants : 227 demandes d'enlèvement ont été traitées
- Déchetteries : 1 899 tonnes collectées dans les 3 déchetteries du territoire

Une synthèse du rapport 2018 est présentée.

Entendu le rapport de Pierre ESCANDE.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Déchet de la Communauté de Communes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

#### **15. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SPANC 2018**

Le Rapport sur Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit être validé chaque année par le Conseil Communautaire (rapport de l'année n-1).

Ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers mettant en avant les points et chiffres clés du service. Il est ensuite mis à disposition du public à la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

Les chiffres clés du rapport 2018 sont les suivants :

- Contrôles périodiques réalisés (périodicité de 4 ans pour les non conformes) : 233, dont 57% de non conformes avec obligation de travaux
- Contrôles des installations nouvelles réalisés : 82
- Contrôles préalables à une vente réalisés : 32 (en baisse)

Entendu le rapport de Marie-Françoise MONDEME.

Il est proposé au Conseil d'adopter le texte du Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC).

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

### **FINANCES ET MARCHES**

#### **16. ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DE L'OPAH**

Par délibération D 2017-307 du 14 septembre 2017, le conseil a défini le régime des aides apportées par la Communauté de communes dans le cadre de l'OPAH des Hautes Terres d'Oc.

L'ANAH a agréé 3 nouveaux dossiers. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de :

- 527 € à Mme Arlette SAMUEL (Lacaune) pour 5 266,65 € de travaux (autonomie).
- 700 € à Mme Josiane ALRAM (Lacaune) pour 24 709,99 € de travaux (double thématique : autonomie + énergie)
- 700 € à Mme Monique CARAYON (Viane) pour 8 104 € de travaux (autonomie)

Entendu le rapport de Francine BLAVY.

Il est demandé au Conseil :

- de valider les subventions à Mme Arlette SAMUEL, Mme Josiane ALRAM et Mme Monique CARAYON telles qu'indiquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ces subventions.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

#### **17. ATTRIBUTION DES DOSSIERS DE FONDS DE CONCOURS**

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs	
Anglès	Peintures intérieures Eglise	30 179,00 €	10 562,65 €	12 071,60 €	7 544,75 €	CD81 FDT
	AMO remise niveau réseau châteleur	11 200,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	5 600,00 €	ADEME
Espérausses	Matériel divers	1 553,63 €	776,81 €	776,82 €		
Cambon et Salvergues	Voirie communale bout du pont	4 358,00 €	2 179,00 €	2 179,00 €		
	Conteneur	5 406,00 €	2 703,00 €	2 703,00 €		
	Aménagement place cœur village	24 056,00 €	6 028,00 €	6 028,00 €	12 000,00 €	CD34 FAIC
	Cuvelage silo La Clairière	2 704,02 €	1 352,01 €	1 352,01 €		
	Equipements divers communaux 2019	1 526,66 €	763,33 €	763,33 €		
Berlats	Voirie communale	17 528,73 €	8 764,36 €	8 764,37 €		
	Modernisation mairie	4 299,90 €	2 149,95 €	2 149,95 €		
Fraisie sur Agoût	Chemin accès parcours pêche	1 796,20 €	898,00 €	898,20 €		
	Cuve alimentaire	2 497,08 €	1 248,50 €	1 248,58 €		
Lacaune	Equipement informatique	8 219,00 €	4 109,00 €	4 110,00 €		
	Relevage orgue	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		
	Achat et aménagement véhicule	8 450,00 €	4 225,00 €	4 225,00 €		
	Reliures état civil	4 700,00 €	2 350,00 €	2 350,00 €		
	Rénovation four des Vidals	30 678,08 €	15 291,00 €	15 387,08 €		
	Divers matériel	4 712,50 €	2 356,00 €	2 356,50 €		
	Bardage tribune et buvette stade La Balmette	5 850,00 €	2 925,00 €	2 925,00 €		
	Informatique 2019	6 117,63 €	3 058,00 €	3 059,63 €		
	Aménagement sentier enfant sauvage	6 390,00 €	3 195,00 €	3 195,00 €		
	Terminal verbalisation police municipale	1 006,40 €	442,00 €	564,40 €		
	Matériel roulant	62 012,00 €	31 006,00 €	31 006,00 €		
	Divers matériel	7 114,33 €	3 555,00 €	3 559,33 €		
Rosis	Volet roulant maison communale Compeyré	831,42 €	415,71 €	415,71 €		
<b>Montant des FDC attribués</b>			<b>123 153,32 €</b>			

Entendu le rapport de Bernard MAS.

Il est proposé au Conseil de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

## **TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE**

### **18. CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES FITDAYS EDITION 2020**

Il est proposé d'accueillir à nouveau les Triathlons Fitdays du 10 au 14 juillet 2020 sur 5 jours (3 aux Bouldouires et 2 au Laouzas).

La Communauté de Communes verserait une subvention de 15 900 € à l'association TIGRE pour l'organisation de cette manifestation et prendrait en charge les à-côtés : T-shirts pour les enfants, coupes, repas, ...

Entendu le rapport de Bernard ROUMESTANT,

Il est demandé d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association TIGRE.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

### **19. MODIFICATION DU FONDS DE CAISSE DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE DES SOURCES CHAUDES**

A l'issue d'un audit réalisé par les services de la DDFIP au cours du mois de juillet 2019, un rapport a été rédigé avec diverses recommandations. L'une d'entre elles concerne l'augmentation du fond de caisse de la régie de recettes de l'Espace des Sources Chaudes afin d'établir une liasse piégée de 200€. Aussi, il est proposé d'approuver que le fond de caisse de la régie de recettes soit porté à 900 € au lieu de 700 €.

Entendu le rapport de Max ALLIES.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

## **TRAVAUX/VRD**

### **20. CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE LACAUNE POUR LE PROGRAMME EP 2019**

En 2019, il est prévu un programme de travaux plus important en Eclairage Public sur Lacaune avec une

participation de la commune (reversement d'une partie de la taxe sur l'électricité) :

- Montant maximum des travaux réalisés sur la commune de Lacaune (commande de matériel) 29 783.10 € HT
- Montant de la participation de la commune : 24 783.10 € HT

Entendu le rapport de Marie-Hélène GUILLOT,

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la Mairie de Lacaune pour ce programme de travaux en EP.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

## **MAISON DE RETRAITE/RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL**

### **21. DECISION MODIFICATIVE 5 DU BUDGET MAISON DE RETRAITE**

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'afin de garantir l'équilibre budgétaire, il convient de prendre la décision modificative suivante à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2019 de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul :



810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL BUDGET M22	DM n°5 2019
-------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustements budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-60622 : Produits d'entretien	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-606261 : Protections, produits absorbants	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-606268 : Autres fournitures hôtelières	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Fournitures médicales	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61111 : Examens de biologie	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61118 : Autres	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6268 : Autres	0.00 €	2 510.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>14 810.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62118 : Autres personnels	1 000.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autres personnels extérieurs	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6333 : Participation des employeurs à la formation professionnelle cont	5 500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	800.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	5 000.00 €	16 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération principale	3 000.00 €	19 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	20 000.00 €	34 230.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6416 : Emplois d'insertion	0.00 €	92 798.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6417 : Apprentis	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6421 : Praticiens	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	5 800.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64512 : Cotisations aux mutuelles	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64513 : Cotisations aux caisses de retraite	2 000.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64514 : Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64515 : Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64518 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	960.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64523 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6471 : Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64784 : OEuvres sociales	0.00 €	1 560.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6488 : Autres charges diverses de personnel	0.00 €	14 120.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>61 900.00 €</b>	<b>190 558.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres matériels et outillages	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €

810000414	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL	DM n°5 2019
Code INSEE	BUDGET M22	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Ajustements budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-61561 : Informatique	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61568 : Autres	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6163 : Assurance transport	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6182 : Documentation générale et technique	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188 : Autres frais divers	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 250.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7352281 : EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-hébergement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-735311 : EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour socle prestations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
R-73532 : EHPAD-Usager-Part dépendance	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
R-7353512 : EHPAD-Usager-Accueil temporaire avec hébergement-Dépendance	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €
R-73581 : EHPAD - Produits à la charge de la CAF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 100.00 €
R-73588 : EHPAD-Autres produits à la charge d'autres financeurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 500.00 €</b>	<b>53 500.00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 218.00 €
R-7488 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
R-7548 : Autres remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 300.00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 200.00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>89 718.00 €</b>
R-7815 : Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>64 900.00 €</b>	<b>212 618.00 €</b>	<b>5 500.00 €</b>	<b>153 218.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>147 718.00 €</b>		<b>147 718.00 €</b>

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

## **22. DECISION MODIFICATIVE 5 DU BUDGET RESIDENCE SPECIALISEE**

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'afin de garantir l'équilibre budgétaire, il convient de prendre la décision modificative suivante au budget 2019 de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul :

810000414	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL	DM n°5 2019
Code INSEE	RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

#### **Ajustements budgétaires**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-62118 : Autres personnels	0.00 €	350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0.00 €	3 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération principale	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	2 630.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6416 : Emplois d'insertion	0.00 €	280.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64513 : Cotisations aux caisses de retraite	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64514 : Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64515 : Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64518 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>19 830.00 €</b>	<b>19 830.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>19 830.00 €</b>	<b>19 830.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 25**

**Pour : 25**

**Le Président  
Robert BOUSQUET**